

203 (VIII). Teaching of the purposes and principles, the structure and activities of the United Nations in the schools of Member States

*Resolution of 11 February 1949
(document E/1155/Rev.1)*

The Economic and Social Council

Having considered the second interim report submitted by the Secretary-General and the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization on the measures taken in carrying out General Assembly resolution 137 (II) of 17 November 1947 and Council resolution 170 (VII) of 13 August 1948¹,

Realizing that the planning and successful development of teaching about the United Nations in Member States may require that the Secretary-General and UNESCO provide expert advice and assistance to the educational authorities of Member States,

Recommends that Member States report annually to the Secretary-General on the progress achieved in carrying out the above resolution;

Calls upon the Secretary-General and UNESCO to continue in close collaboration their efforts in promoting teaching about the United Nations;

Invites UNESCO, with a view to assisting and strengthening national activities in this field, to consider the possibility of granting, in consultation with the Secretary-General of the United Nations, a limited number of fellowships to mature educators for the study of practical problems of teaching about the United Nations, including study at the headquarters of the United Nations and of UNESCO and in educational institutions in the field;

Requests the Secretary-General to prepare, in close co-operation with UNESCO, basic material on the United Nations and its specialized agencies for adaptation by educational authorities in Member States;

Requests the Secretary-General and UNESCO to submit jointly to the Council not later than 1 June 1950, a complete analytical report on the progress achieved in teaching about the United Nations in the educational institutions of Member States.

204 (VIII). Translation of the classics

*Resolution of 9 March 1949
(document E/1250)*

The Economic and Social Council,

Having considered the report of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization on translation of the classics²,

¹ See document E/1100.

² See documents E/823 and E/823/Add.1.

203 (VIII). Enseignement des buts et principes, de la structure et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les écoles des Etats Membres

*Résolution du 11 février 1949
(document E/1155/Rev.1)*

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le deuxième rapport intérimaire soumis par le Secrétaire général et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, sur les mesures prises en vue de mettre en œuvre la résolution 137 (II) de l'Assemblée générale, en date du 17 novembre 1947, et la résolution 170 (VII) du Conseil, en date du 13 août 1948¹,

Reconnaissant que, pour préparer et mettre au point avec succès l'enseignement relatif à l'Organisation des Nations Unies dans les Etats Membres, il peut être nécessaire que le Secrétaire général et l'UNESCO fournissent des conseils et une aide techniques aux autorités chargées de l'enseignement dans les Etats Membres,

Recommande aux Etats Membres de faire rapport chaque année au Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution susvisée;

Demande au Secrétaire général et à l'UNESCO de poursuivre en étroite collaboration leurs efforts pour favoriser l'enseignement relatif à l'Organisation des Nations Unies;

Invite l'UNESCO, en vue d'aider et de renforcer les activités nationales dans ce domaine, à envisager la possibilité d'accorder, avec l'avis du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, un nombre limité de bourses à des éducateurs expérimentés afin de leur permettre d'étudier les problèmes pratiques que pose l'enseignement relatif à l'Organisation des Nations Unies et notamment de faire des études au siège de l'Organisation des Nations Unies et à celui de l'UNESCO et dans des établissements d'enseignement s'occupant de ces questions;

Invite le Secrétaire général à préparer, en étroite coopération avec l'UNESCO, une documentation de base sur l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées qui puisse être adaptée par les autorités chargées de l'enseignement dans les Etats Membres;

Invite le Secrétaire général et l'UNESCO à soumettre conjointement au Conseil le 1er juin 1950, au plus tard, un rapport analytique complet sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'enseignement relatif à l'Organisation des Nations Unies dans les établissements d'enseignement des Etats Membres.

204 (VIII). Traduction des classiques

*Résolution du 9 mars 1949
(document E/1250)*

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la traduction des classiques²,

¹ Voir le document E/1100.

² Voir les documents E/823 et E/823/Add.1.